

# AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

## ENQUÊTE PUBLIQUE RELATIVE AU PROJET DE REVISION ALLEGEE N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE RABASTENS

Par arrêté n°07\_2023A en date du 26 janvier 2023, Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de révision allégée n°1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Rabastens pour une durée de 34 jours consécutifs, du lundi 20 Février 2023 à 9H00 au samedi 25 Mars 2023 à 12h00.

Ledit projet de révision allégée n°1 du PLU de Rabastens vise essentiellement à :

La création d'un Secteur de Taille et de Capacité d'Accueil Limitée (STECAL) en zone naturelle, sur les parcelles AI 21 et AI23, dans le but de permettre le projet de centrale à béton en remplacement de la centrale existante.

Au terme de l'enquête publique, la révision allégée n°1 du PLU de la commune de Rabastens sera approuvée par délibération du conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet, en décidant éventuellement d'y apporter les modifications qu'il estime nécessaires ou opportunes pour tenir compte des avis émis, des observations, demandes ou propositions formulées lors de l'enquête et du rapport et de l'avis motivé du Commissaire enquêteur.

Monsieur Gildas CARRE, urbaniste, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par M. Le Président du Tribunal Administratif, par décision n°E22000177/31, en date du 16/11/2022.

Le dossier du projet de révision allégée n°1 du PLU de la commune de Rabastens et les pièces qui l'accompagnent, ainsi qu'un registre à feuillets non mobiles, coté et paraphé par Monsieur le commissaire enquêteur, destiné à recueillir les observations du public, seront déposés et mis à la disposition du public, pendant 34 jours consécutifs, du lundi 20 Février 2023 à 9H00 au samedi 25 Mars 2023 à 12h00, en Mairie de Rabastens, aux jours et heures habituels d'ouverture au public (Du Lundi au Vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h / le Samedi de 10h à 12h) et au siège de la Communauté d'Agglomération Gaillac Graulhet aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête ouvert à cet effet.

Un avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête publique, portant les présentes indications à la connaissance du public, sera publié quinze jours au moins avant le début de celle-ci et rappelé dans les huit premiers jours de l'enquête, dans au moins deux journaux régionaux ou locaux diffusés dans le Département.

Cet avis sera affiché notamment à la Mairie de Rabastens dans l'ensemble des panneaux d'affichage dont dispose la commune de Rabastens, dans le lieu d'enquête publique et publié par tout autre procédé en usage dans la commune. Cet avis sera notamment affiché sur le site concerné par la présente révision allégée n°1 du PLU ou à proximité immédiate de celui-ci, visible depuis la voie publique. Le dossier d'enquête et l'avis d'enquête seront également publiés sur le site internet et l'application mobile de la commune de Rabastens : [www.rabastens.fr](http://www.rabastens.fr) et de la Communauté d'Agglomération : [www.gaillac-graulhet.fr](http://www.gaillac-graulhet.fr). Les pièces du dossier d'enquête publique pourront aussi être consultées en mairie pendant les jours et heures habituels d'ouverture. Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de Monsieur le Maire, Mairie de Rabastens - 3 Quai des Escoussières – 81800 Rabastens.

Des observations écrites pourront être adressées à Madame le commissaire enquêteur en Mairie de Rabastens - 3 Quai des Escoussières – 81800 Rabastens, pendant toute la durée de l'enquête publique.

Les observations, propositions et contre-propositions pourront également être déposées par courrier électronique envoyé à [urbanisme.mairie@rabastens.fr](mailto:urbanisme.mairie@rabastens.fr)

Monsieur le commissaire enquêteur recevra le public en Mairie de Rabastens :

- Lundi 20 février 2023 de 14h00 à 17h00,
- Samedi 11 mars 2023 de 10h00 à 12h00,
- Mercredi 22 mars 2023 de 14h00 à 17h00.

A l'expiration du délai de l'enquête, les registres seront clos et signés par Monsieur le commissaire enquêteur

Le rapport et les conclusions motivées de Monsieur le commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public, durant un an, aux jours et heures habituels d'ouverture, en Mairie de Rabastens et sur le site internet de la commune de Rabastens : [www.rabastens.fr](http://www.rabastens.fr) et de la Communauté d'Agglomération : [www.gaillac-graulhet.fr](http://www.gaillac-graulhet.fr).

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication de ces pièces à Monsieur le Maire, Mairie de Rabastens – 3 Quai des Escoussières - 81800 Rabastens.

La Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet Le Nay 81600 TECOU, personne morale de droit public, est responsable de toute décision relative à la révision allégée du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Rabastens, notamment pour conduire la présente enquête publique.

Toute information sur le dossier d'enquête peut être demandée auprès de la Mairie de Rabastens – 3 Quai des Escoussières - 81800 Rabastens, Tel : 05.63.33.64.00